

En salle des élus

Présents : F. GAUQUELIN, JM BUGNET, MJ JOUBERT, G LEVEQUE, M CASTELLANO, E PUYJALINET, M. GILLE, C. ROTHEA
Excusée : J CHAPUS

Services : J BILLARD

Sujets abordés	Décisions
<p><u>ARBITRAGES</u></p> <p>Urbanisme – PROM'S</p> <p>Rappel PA et PC déposés sur la parcelle « LACROIX » angle Cote Marquis et Rue du Rivat.</p> <p>Dernier CA a souligné opportunité de prévoir un plateau pour sécuriser cet accès, le Département conditionnant son accord à la sécurisation de ce carrefour. Coût estimé entre 40 et 70 K€ selon le type d'aménagement (plutôt type plateau en anticipant la gestion des eaux pluviales). Pour l'instant, réaménagement de l'AV G FABRE est reporté pour des questions budgétaires.</p> <p>Proposition a alors émergé de faire porter ce coût à l'aménageur de ces 15 logements (dont 6 sociaux) => Nécessite un PUP. Or, le PUP devant être un préalable à l'autorisation d'urbanisme, dès lors, PA et PC devraient être refusés, en l'état. Ne pas faire d'aménagement, c'est risquer d'engagement la responsabilité de la commune.</p> <p>Rencontre avec PROM'S pour les informer. A déjà reçu le courrier du Département.</p> <p>Prévoir une nouvelle méthode de travail : sur les gros projets, planifier une méthode de travail croisée avec les concessionnaires et le service instructeur pour bien souligner toutes les difficultés du projet.</p> <p>Projet en discussion depuis 2019.</p> <p><u>Demande d'arbitrage sur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le fait d'accorder l'autorisation et d'assumer conjointement (CCVG et Ville) la participation aux frais d'aménagement de la sécurisation de ce carrefour ? - Ou engager la rédaction de ce PUP pour qu'une grande partie de cet aménagement soit assumé par l'opérateur. <p>A noter : sans PUP, pour la seule TA, le produit perçu sur ce programme est estimé à 23 000 €. Le recours au PUP est exclusif et entraîne une exonération de TA (C. urb. art. L.332-11-4)</p> <p>Services techniques / Défibrillateurs</p> <p>Actuellement 4 espaces équipés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mairie en libre accès - Salle polyvalente 	<p>Décision :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Estimer rapidement coût - Le porter à la connaissance de l'aménageur - Procéder à une rédaction rapide du PUP pour inscrire à l'OJ d'un des CM du 1^{er} trimestre et ainsi assurer une sortie rapide de cette opération

- Stade
- Tennis

Par décret du 21/12/2018, phase progressive d'équipement obligatoire des différentes catégories d'ERP.

Ainsi, devraient être équipés depuis le 1/1/2020 les ERP type 3 (outre la salle polyvalente, concerne donc l'espace rencontre et l'église)

Depuis le 1/1/2021, les ERP type 4 doivent être équipés à leur tour (mairie, les écoles, l'école de musique mais aussi salle des fêtes...)

Les équipements sportifs extérieurs, la MEJC et la crèche entreront dans le périmètre des espaces obligatoirement équipés à partir du 1/1/2022.

Dans une logique de viser la mise en conformité avec cette obligation mais aussi une mutualisation des équipements, propositions soumises à arbitrage :

- **Maintien des équipements en place au stade et aux tennis ;**
- **Installation d'un DAE sur la place des Vignes pour desservir tout le secteur (salle polyvalente, espace rencontre/biblio, école maternelle et MEJC...). => Produit déjà en stock en Mairie avec son boîtier de protection ;**
- **Transférer le DAE de la salle polyvalente sur l'église ;**
- **Déterminer un espace adéquat pour un DAE couvrant école primaire, mairie et école de musique (produit déjà en stock en mairie > acheter boîtier de protection) ;**
- **Achat restant à inscrire au budget (1 500 € HT) : salle des fêtes ;**
- **Contracter un contrat de maintenance et vérification périodique**

Décision : avis favorable pour déployer les DAE en veillant à la mutualisation proposée.
> Définir précisément les positionnements des équipements secteur place des vignes et secteur mairie

Prévoir l'achat d'un équipement supplémentaire (salle des fêtes).

INFORMATIONS

Covid-19

Point d'étape dernières mesures

- Prolongation des restrictions (notamment port du masque obligatoire jusqu'au 31/01)
- Maintien du couvre-feu à partir de 20h : veille active sur le taux d'incidence et risque de couvre-feu avancé à 18h sur le Département du Rhône.
- Risque de report au-delà du 20/01 des mesures de restriction concernant les restaurants et bars

En attente de précisions sur le calendrier vaccinal et impacts logistiques locaux. L'AMF est mobilisée pour solliciter l'implication des Maires dans cette prise en charge vaccinale. Accélération du calendrier pour assurer le déploiement rapide de 500 centres de test.

Social

Distribution de 20 repas aux personnes en difficultés par le Bacchus pour le réveillon de Noël. Des remerciements ont été apportés par le CCAS pour cette initiative.

Communication

- Mise en application de la nouvelle charte, déclinée sur le site Internet, la page Facebook et les différents supports.
- Ecran lumineux accueil : visio avec le fournisseur (réunion calée au 11/01 après midi) pour confirmer opportunité du choix

- Finalisation des vœux à la population

Vie associative

- Rappel réunion **commission vie associative le mardi 19 janvier**. E Dhers est associée à cette rencontre qui se tient à 19h
- De nombreux évènements se regroupent dans le we du 30/04 au 2/05 : Sentier des arts Thaléia, Mejc, les classes. Vigilance regroupement des classes an 0 et an 1. **Vigilance covid : suggérer de décaler au mois de juin ?**
- Retour des dossiers de demandes de subvention dans le cadre de l'appel à projets 2021 subventions aux associations
- Des sollicitations des associations pour divers stands sur le marché afin de mener des animations ponctuelles pour compenser les pertes de ressources par le manque d'évènement.

Mobilités / modes doux

GT avec la CCVG le vendredi 22/01 après midi

Travail sur les priorités municipales de continuités cyclables. Travail qui peut permettre de préfigurer certains aménagements (cf G Fabre)

Fête du vélo : pré réservation du 19/09, coordination à prévoir entre les CMJ de la CCVG. Confirmer opportunité d'un évènement sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Intempéries

- Dégâts arbres suites aux intempéries et vents du w-e du 26/12 route Cote de la Tour
- Intervention préventive en salage ce lundi 4/01 en raison du verglas. Vigilance sur les intempéries de cette semaine (épisodes de neige potentiels)

SRU - Carence

Réception du courrier notifiant le constat de carence pour la commune de Millery. Notification d'une augmentation de + de 200 % du prélèvement SRU (en réalité, **augmentation plafonnée à 35%** car basée sur un maximum de 5% des **dépenses réelles de fonctionnement**).

Rappel des autres impacts :

- Délégation du droit de préemption urbain à l'Etat
- Transfert automatique des droits à réservation de LLS à l'Etat

Urbanisme et contentieux droit privé

- Notification d'ouverture d'une instance devant le tribunal judiciaire de la part des consorts VAGANAY mettant en demeure la commune de procéder à la création d'une servitude de passage, ces derniers déclinant la proposition de rachat du terrain de liaison avec la rue des Verchères
- Introduction d'un recours gracieux contre une autorisation d'urbanisme. Plusieurs motifs : toutes les pièces ne sont pas agréées par un architecte, problème de stationnement, pas de justificatif de la servitude de passage pour le débouché sur la route, et des problèmes sur la codification

cadastrale. Retrait possible de l'autorisation d'ici au 15/01. **Privilégier un retrait**

Petite enfance

Point d'information et comparaison des différentes structures petite enfance (micro crèches et crèches).

Mme Joubert expose aux CA les différences entre les crèches classiques et les micro crèches ainsi résumé :

	Micro crèche	Crèche
Nb enfants	10 (potentiellement jusqu'à 12)	Au moins 20
Encadrement	Présence d'un référent technique (EAJE, Infirmière puéricultrice) au minimum 7h /semaine CAP de petite enfance suffisant pour encadrement de l'enfant	Obligation d'une directrice diplômée sur place qui dispose à minima d'un diplôme d'Etat de puériculture ou d'éducateur de jeunes enfants + expérience de 3 ans. Au moins 40% de diplômés EAJE en encadrement d'enfant
Surface nécessaire et configuration des locaux	100 à 120 m ² Des extérieurs	Au moins 7 m ² / enfant accueilli + une salle de motricité d'au moins 30 m ² / 20 enfants Des extérieurs
Agrément	PMI	PMI
Financement CAF	Subventions d'équipement possibles selon le taux de couverture de la commune Pas de prestation horaire	Subvention d'équipements et Prestation horaire en fonctionnement de la CAF sur les heures réalisées (PSU)
Participation familiale	Païement d'avance « au coût réel », puisqu'il n'y a pas de subvention de fonctionnement de la CAF. En M+1, les parents reçoivent la PAJE de la CAF pour le libre choix du mode de garde et selon le quotient familial. CAF calcule son aide sur la base d'un forfait horaire plafonné à 10€/h	Structures perçoivent en direct la PSU, sans compter les subventions de fonctionnement des collectivités > parents ne payent que la différence, variable selon le quotient familial.
Statuts possibles	Public, privé ou associatif	Public, privé ou associatif

Député – Tournée de la circonscription

Rencontres organisées sur la commune ce **jeudi 7/01**

Arrivée du Député à 11h sur le marché.

Accueil par Eric Puyjalinet, visite des forains.

Retour en mairie à 12h, rencontre avec un jeune viticulteur installé à Millery :

Sébastien Chaix.

Déjeuner en mairie

Rencontres d'entreprises :

- de 14h à 15h30, visite de la Société Image,
 - de 15h30 à 18h, visite de la société Rampa.
- Accompagnement de F. Gauquelin et de E. Puyjalinet à ces deux visites.

Conseil municipal jeudi 21 janvier

Point pré ordre du jour :

- Autorisation signature convention globale CTG
- Groupement de commande copieurs
- Adhésion au Service Informatique Mutualisé CCVG
- Convention SPA / mise en fourrière animale : 0,60 € / habitant (soit 2 700 € / an). Intègre chiens et exceptionnellement chats. Négociation au forfait => en attente de précisions par Stéphane OLIVEIRA. Si pas de précisions, décalage au CM de février
- Convention EPORA : avenant d'un an à la convention opérationnelle
- Question diverse : mobilités. Proposition de synthèse de Ph GAUFRETEAU.

Elections

Pré information du Préfet pour pré réserver les 3 premiers we de juin pour les élections départementales et régionales

Bâtiments

- **Relance du SDMIS à prévoir pour avancer sur le projet de caserne.**
- **Réflexion d'opportunité à engager sur déplacement terrain skate park et city stade. Coût City Stade ? Positionnement ? à inscrire à l'OJ de la prochaine com équipement**

Intercommunalité et syndicats

Tour de table des adjoints sur la vie des syndicats

SYSEG :

Retour d'étude hydraulique pour diminuer la pression sur les réseaux

Gros travail à mener en Frontigny

Ayats

Schéma directeur à suivre en conjoint avec le SYSEG.

2,8 M€ dont 1,5 M€ en priorité sur les eaux pluviales.

Point sur les dernières actualités de la CCVG

Travail en cours sur la mobilité

Négociation avec la Préfecture sur les Contrat de Relance et de Transition Energétique, distribution enveloppe à l'échelle départementale. Possibilité de cumuler avec le PACTE.

En parallèle : avancement sur le projet de maison du tourisme aux Aqueducs et bâtiment multi activités agricole.

Rappel lien de suivi des ordres du jour des conseil, CA, commissions :

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1h_9K8th-IMXr49y5YVHubruOO9JwUIMR7ekuACzVj0s/edit#gid=62846734

Agenda du Maire et Présidente CCVG

Rappel : alternance de présence de Mme le Maire : mardi, demi-journée du mercredi et vendredi en mairie, lundi et jeudi à la ccvg

Commission intergénérationnelle le jeudi 10 décembre.

- Mardi 5/01

8h30 : Visio des maires sur le plan de relance
Tournage des vœux CCVG

- Mercredi 6/01

Mise en ligne des vœux à la population
17h30 : Point Contrat de Relance et de Transition Energétique

- Jeudi 7/01

8h : commission aménagement CCVG

- Vendredi 8/01

15h30 : GT anneau historique

- Lundi 11/01

8h30 : Commission développement économique CCVG

- Mardi 12/01

16h : comité local cohésion des territoires
18h : Bureau du smagga

- Jeudi 14/01

Déjeuner des maires
19h : commission affaires générales

- Vendredi 15/01

8h30 : Commission pépinière

Prochain CA : lundi 18/01 18h

Le maire,
Françoise GAUQUELIN



The image shows a handwritten signature in black ink that reads "F. Gauquelin". To the right of the signature is a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text "MUNICIPALITE DE MILLERY" at the top and "FRANCE" at the bottom.